

KHÔLLE HISTOIRE

SUJET: "La figure d'étranger dans *L'Étranger* d'Albert Camus

Introduction :

À travers l'histoire, la notion d'étranger a constamment évolué, reflétant les contextes politiques, culturels et économiques des sociétés - on qualifie d'"étranger" un individu dont la nationalité n'est pas celle d'un pays donné -. Tantôt perçu comme un allié potentiel, tantôt comme une menace à l'ordre établi, l'étranger a joué un rôle central dans les dynamiques d'échange, de conquête et d'intégration.

Cette thématique trouve une résonance particulière dans *L'Étranger* d'Albert Camus (philosophe et écrivain), paru en 1942, où l'auteur explore l'isolement inhérent à l'étranger à travers le regard de Meursault, "pied-noir" dans une Algérie marquée par les tensions coloniales. "Pied-noir" est un nom revendiqué par les Français d'origine européenne installés ou nés en Algérie avant l'indépendance de ce pays, et parfois par leurs descendants. Camus, lui-même pied-noir, questionne non-seulement la place de l'étranger dans la société, mais également la manège dont l'altérité et le rejet façonnent ses rapports.

Dans le cadre de l'œuvre, il s'agira de se demander comment Camus établit une critique du traitement des étrangers dans la société coloniale de l'Algérie, où les tensions et les inégalités se creusaient dans le contexte de 2^{de} Guerre Mondiale en Europe

Cette étude se propose d'examiner la notion d'« étranger » dans le roman à travers trois axes : le contexte historique et juridique entourant le statut d'étranger en Algérie, et par prolongation en France (I), une critique sous-jacente au récit du traitement des étrangers dans le système colonial (II), et enfin l'incarnation de Meursault du statut d'étranger apatride, reflet de sa condition sociale dans la colonie(III).

I. Contexte historique et juridique entourant l'oeuvre : le statut d'étranger en France et en Algérie

1. Les relations France-Algérie au prisme de l'histoire coloniale

L'Algérie, colonisée par la France en 1830, est intégrée en 1848 comme trois départements français (Alger, Oran, Constantine). Cependant, cette assimilation juridique dissimule des disparités profondes :

- **Code de l'indigénat (1881)** : ce texte instaure un régime discriminatoire envers les populations indigènes musulmanes. Ils sont soumis à des sanctions spécifiques, ne bénéficient pas des mêmes droits civiques que les citoyens français et doivent

renoncer à leur statut personnel (lié à la religion islamique) pour accéder à la citoyenneté française, selon la loi sénatus-consulte de 1865.

- **Décret Crémieux (1870)** : il accorde la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie, tout en maintenant les indigènes musulmans dans une position d'exclusion juridique.
- **Régime de Vichy de Pétain en France (1940-1942)** : l'adoption de la **loi de 1941**, augmentant la surveillance et le contrôle des personnes possédant le statut d'étranger, a considérablement influencé l'opinion publique des pieds-noirs en Algérie sur les locaux, vus comme "étrangers".



Ces lois renforcent la hiérarchie coloniale, où les Européens et les populations juives d'Algérie sont intégrés au cadre national français, tandis que les indigènes musulmans sont marginalisés.

2. Le statut d'étranger dans le cadre colonial

En Algérie, les notions d'étranger et de citoyen sont ambiguës et contradictoires :

- **Traité de la Conférence de Berlin (1885)** : Ce traité, qui régit la colonisation africaine, légitime les dominations européennes et reflète une idéologie où les peuples colonisés sont considérés comme extérieurs au cadre politique et social des métropoles coloniales. En effet, on compte dans les années 1940 12 à 15% de pieds-noirs dans la population totale en Algérie, tous rassemblés dans des métropoles telle qu'Alger.
- Les Européens non-français (notamment Espagnols, Italiens et Maltais, nombreux en Algérie) bénéficient d'un accès facilité à la citoyenneté française. En revanche, les indigènes musulmans sont maintenus dans une exclusion systématique, renforcée par la **loi de naturalisation de 1919**, qui impose des conditions très strictes.



3. Meursault et son contexte social

Dans ce cadre, Meursault, bien qu'appartenant au groupe dominant (les pieds-noirs), semble vivre en dehors des schémas sociaux et des privilèges qui lui sont offerts. Il évolue dans une société où le statut d'étranger reflète non seulement une réalité juridique, mais également un profond clivage identitaire.

- Historiquement, la communauté des pieds-noirs occupait une place centrale dans l'organisation sociale coloniale. Protégée par des politiques favorisant leur domination économique et politique, cette population jouissait d'un fort sentiment d'appartenance, soutenu par des mythes fondateurs tels que l'idée d'un "**projet civilisateur**" en Algérie.

Or, Meursault ne semble ni investi dans ce projet, ni influencé par les narrations collectives qui alimentaient la cohésion des colons européens. Ce détachement peut être lu comme une critique implicite de Camus envers les structures coloniales, où l'identité des individus est réduite à des appartenances rigides, liées à leur origine ou à leur religion. À une époque où les Européens revendiquent le monopole de l'identité algérienne tout en excluant les indigènes, le rejet de Meursault d'un tel cadre peut être perçu comme une mise à distance critique.

Par ailleurs, son indifférence reflète également une forme d'étrangeté historique par rapport aux conflits identitaires de son époque.

- Dans les années 1930-1940, les tensions entre les communautés européennes et indigènes se sont exacerbées en raison de l'essor des revendications nationalistes algériennes, alimentées par des figures comme **Messali Hadj**. La montée des mouvements politiques, tels que **l'Étoile Nord-Africaine** ou plus tard le **Parti du Peuple Algérien**, provoque un durcissement des positions parmi les colons, qui cherchent à préserver leur domination face à une contestation croissante.

Dans ce contexte, l'attitude de Meursault, étranger aux enjeux politiques et sociaux, tranche avec les dynamiques d'un moment historique où l'affirmation identitaire et les luttes de pouvoir étaient omniprésentes. Ce rejet des affiliations, loin de le placer dans une position neutre, le marginalise davantage dans une société où l'identité coloniale était un élément structurant.

II. Une critique implicite du système colonial

1. Un système d'exclusion institutionnalisé

Le système colonial repose sur une stratification juridique et sociale marquée par des inégalités flagrantes :

- L'existence d'un régime construit sur le **Code de l'Indigénat** confirme l'exclusion des indigènes musulmans du système républicain. Ils restent soumis à des lois spécifiques et à un régime de ségrégation, même dans une société supposément française.
- **Inégalités économiques et sociales** : Les Européens monopolisent les terres agricoles les plus fertiles et les postes administratifs (ex: le directeur de l'asile de vieillards à Marengo, le patron de Meursault, le juge, les avocats, le gendarme), tandis que les indigènes sont cantonnés à des emplois subalternes. Cela se traduit également par une inégalité d'accès à l'éducation et à la justice.

Dans *L'Étranger*, ces inégalités sont perceptibles au travers de la narration, choisissant de dénuer de voix et de placer dans l'anonymat les indigènes considérés comme étrangers, malgré le fait qu'ils soient sur leurs propres terres. Plusieurs figures dans le livre, telles que les vieillards veillant autour de la tombe de la mère à Meursault, ou encore l'"Arabe" tué par ce dernier représentent cette déshumanisation des colonisés.

2. La justice coloniale, un outil de domination exercé sur la population possédant le statut d'"étranger".

Dans le roman, le procès de Meursault est une illustration de la justice coloniale, marquée par des hiérarchies raciales et des valeurs asymétriques :

- **La vie d'un indigène dévalorisée** : Le meurtre de l'Arabe est traité de manière secondaire dans le procès, alors que l'accent est mis sur l'absence de conformisme

de Meursault (son indifférence au deuil, son refus de la religion). Cela reflète une réalité historique où les crimes contre les indigènes étaient souvent minimisés par le système judiciaire colonial.

- **Absence d'équité** : Les procès coloniaux étaient fréquemment biaisés en faveur des Européens, et les indigènes avaient peu de moyens de défense dans un cadre juridique conçu pour les marginaliser.

3. La violence coloniale dans le meurtre de l'Arabe

Le meurtre de l'Arabe par Meursault, bien qu'il ne soit pas explicitement motivé par des considérations raciales, est chargé d'une symbolique coloniale discriminatoire à l'encontre du personnage incarnant juridiquement la figure d'étranger.

- **Contexte de domination** : Dans une Algérie coloniale où la violence structure les rapports entre Européens et indigènes, l'acte de Meursault illustre une banalisation de la mort des colonisés. Il tire en effet une balle sur la plage par "erreur", puis quatre dans le corps inanimé de l'Arabe.
- **Un acte absurde** : Le meurtre, décrit comme une conséquence de la chaleur et de l'éblouissement, reflète l'absence de motivation claire. Cependant, cette absurdité met en lumière l'arbitraire de la violence coloniale.

III. Meursault, incarnation de l'étranger apatride dans une société coloniale



1. Meursault, un apatride dans une société stratifiée

Meursault peut être interprété comme une figure d'apatride non pas dans un sens légal (il est juridiquement Français), mais dans un sens symbolique et social. L'apatridie désigne ici une absence d'attachement aux structures d'appartenance : communauté, nation, ou culture. Dans le contexte colonial, où l'identité sociale était souvent définie par des catégories rigides, Meursault incarne une étrangeté radicale.

- **Détachement des structures sociales** :
 - Meursault ne manifeste aucune appartenance ni fidélité à sa communauté. En tant que pied-noir, il pourrait s'inscrire dans une identité coloniale dominatrice, mais il reste indifférent aux rapports de pouvoir qui définissent sa position en Algérie.
 - Il ne participe pas activement à la société coloniale : son travail lui est indifférent, ses relations sont superficielles, et il n'exprime aucun sentiment d'appartenance à la terre algérienne, qu'il habite pourtant.
- **Refus des conventions nationales** :
 - Meursault rejette les marqueurs identitaires liés à la nation française. Son absence de sentiment patriotique ou de foi en des valeurs transcendantes (comme la religion ou la justice) le place en dehors des cadres idéologiques de son époque.

2. Une posture d'étranger vis-à-vis des deux communautés

Dans le contexte algérien, les Européens (pieds-noirs) et les indigènes (musulmans algériens) forment deux communautés séparées et hiérarchisées. Meursault, bien qu'émanant du groupe dominant, n'appartient véritablement à aucun des deux.

- **Étranger à la communauté coloniale :**
 - Les pieds-noirs s'identifient souvent à une identité collective, marquée par leur statut privilégié dans la société coloniale. Meursault, cependant, ne partage ni leur sentiment de supériorité, ni leur attachement à l'Algérie comme « terre française ». Sa relation distante avec des figures comme Raymond Sintès, un colon aux attitudes violentes et machistes, illustre son refus implicite des codes sociaux dominants.
 - Son incapacité à se conformer aux attentes sociales, notamment lors du deuil de sa mère, souligne son rejet des normes communautaires.
- **Incompréhension mutuelle avec les indigènes :**
 - Bien que Meursault habite une terre colonisée, il n'interagit presque jamais avec les Algériens. Leur absence dans sa vie quotidienne et leur anonymat dans le récit (notamment l'Arabe qu'il tue) reflètent son isolement des deux communautés.



3. Meursault, une figure d'apatride sociale et morale

Dans un sens plus profond, Meursault peut être vu comme un apatride social, dépourvu de tout ancrage religieux, idéologique, ou moral. Les mœurs de la société coloniale qu'il a autrefois tenté d'intégrer ne l'atteignent pas, ou plus. Cette posture s'inscrit par ailleurs dans la vision de l'absurde développée par Camus.

- **L'apatridie comme refus du sens :**
 - Sa révolte silencieuse contre les conventions sociales et son refus d'adopter des valeurs imposées font de lui un **étranger universel**.
 - Ce détachement philosophique rappelle celui d'un apatride, errant dans un monde sans patrie ni repères fixes.
- **Étrangeté face à la justice coloniale :**
 - Lors de son procès, Meursault est jugé moins pour son acte (le meurtre de l'Arabe) que pour son comportement « étranger » aux normes sociales françaises. Son refus de se conformer (absence de deuil, rejet de Dieu) fait de lui un marginal que la société cherche à exclure (VOIR P.157).

Conclusion

Les transformations historiques après Camus : des étrangers aux indépendants

- **Vers l'indépendance algérienne**

Après la publication de *L'Étranger* (1942), les tensions coloniales en Algérie s'intensifient, conduisant à la guerre d'indépendance (1954-1962). L'évolution du statut des Algériens pendant cette période reflète un désir croissant de reconnaissance :

- **Statut des Algériens en 1947 :**

- L'ordonnance de 1944 et le statut de 1947 introduisent des réformes, mais elles maintiennent une distinction entre les citoyens européens et les musulmans, perpétuant l'inégalité.

- **Accords d'Évian (1962) :**

- Ces accords marquent la fin de la domination française en Algérie. Cependant, les Français d'Algérie deviennent à leur tour des étrangers dans une Algérie indépendante, un renversement qui réécrit la dynamique coloniale.

Des étrangers en France : les travailleurs algériens post-indépendance

Après 1962, les Algériens migrent massivement en France, où ils continuent à être perçus comme des étrangers malgré leur statut particulier en tant qu'anciens sujets de l'Empire. Cette continuité des discriminations témoigne de l'héritage colonial persistant dans les relations entre les deux pays.

En outre, *L'Étranger* peut être lu comme une œuvre profondément ancrée dans les réalités coloniales de son époque, où la notion d'étranger prend une multiplicité de sens :

- Philosophique : l'étrangeté existentielle de Meursault face à un monde absurde.
- Sociale : l'aliénation des pieds-noirs et l'effacement des colonisés.
- Historique : l'invisibilisation des Algériens, rendus étrangers dans leur propre pays par le régime colonial.

Le roman illustre ainsi les tensions historiques, juridiques, sociales et philosophiques liées à la figure de l'étranger incarnée par Meursault, ainsi que les indigènes tels que l'Arabe. Meursault incarne alors l'étranger universel, mais également une critique implicite des problèmes identitaires et des injustices du système colonial lors de la Seconde Guerre Mondiale.